



La préservation de la ressource en eau, en lien avec la dynamique fluviale

LE PROJET

- **Mots clés** : Zones de captage, biodiversité, partenariat, ressource en eau.
- **Localisation** : Région Auvergne – Département du Puy-de-Dôme – Communes de Cournon d'Auvergne, Dallet et Mezel.
- **Maître d'ouvrage** : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.
- **Partenaire** : Ville de Clermont-Ferrand.
- **Contact** : cen-auvergne@espaces-naturels.fr – tél. : 04 73 63 18 27.
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 390 hectares (7 km de rivière Allier).
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2013.
- **Milieux** : Forêts alluviales, zones agricoles pâturées ou fauchées, zones de loisirs.
- **Montant total pour l'action** : 180 000 €.



► Sur les rives de l'Allier, un milieu riche en biodiversité, principale ressource en eau de Clermont-Ferrand

Située à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du centre de Clermont-Ferrand, la nappe alluviale du Val d'Allier de Mezel à Dallet constitue la principale ressource en eau de l'agglomération clermontoise : les soixante et onze puits de captage permettent d'alimenter les deux tiers de la population de la ville en eau potable, ainsi que différentes villes ou villages alentours. Cournon d'Auvergne, seconde ville du Puy-de-Dôme, s'alimente en eau également avec son propre puits dans cette nappe.

Au-delà de l'enjeu évident de préservation de la ressource en eau, le contexte périurbain de ce site lui confère aussi un fort enjeu social, lié aux activités de loisirs qui se sont implantées autour des zones de captage. De plus, le Val d'Allier de Mezel-Dallet abrite de beaux massifs de forêts alluviales à bois durs et à bois tendres, relevant de la Directive Habitats. D'autres secteurs plus dégradés, comme des plantations, sont en cours de reconversion vers la forêt alluviale. Certaines prairies de fauche de plaine possèdent aussi une belle diversité floristique. Avec ces milieux riches et variés, le Val d'Allier de Mezel à Dallet accueille de nombreuses espèces patrimoniales, comme l'orme lisse, le seul arbre protégé en Auvergne, l'agrion de Mercure, le milan noir, ou le hibou grand-duc, installé sur le site depuis quelques années.

Les soixante et onze puits étant pour la plupart exclus de l'espace de mobilité par de nombreuses protections de berge, la dynamique latérale de l'Allier est bloquée entre Mezel et Dallet à l'exception d'une petite zone libre qui présente notamment une falaise d'érosion haute de quatorze mètres.

► Concilier tous les enjeux, pour une gestion exemplaire des zones de captage

Le but de cette opération, inscrite dans le cadre du Contrat nature du Val d'Allier 2008-2013 (*voir page 84*), est de concilier les objectifs de protection de la ressource en eau, de préservation de la biodiversité, de préservation de la dynamique fluviale sur la dernière zone non protégée, et de maintien des activités de loisirs. Il s'agit par une gestion durable exemplaire de constituer un site « vitrine » de zone de captages.

À une échelle plus large dans le cadre du contrat Val d'Allier, le Conservatoire souhaite également améliorer la prise en compte de la dynamique fluviale dans la gestion des zones de captages d'eau existantes ou futures.



© F. Egal/CEN Auvergne

L'agrion de Mercure est l'une des nombreuses espèces patrimoniales présentes sur le site de Mezel-Dallet.

Opérations mises en œuvre

La préservation de la ressource en eau sur le site du Val d'Allier de Mezel-Dallet s'appuie sur une collaboration fructueuse entre la ville de Clermont-Ferrand, principale propriétaire du site (plus de 190 hectares) et gestionnaire des zones de captage, et le CEN Auvergne à travers des actions globales de conseil et d'appui technique sur l'ensemble des périmètres de protection des captages (260 hectares) et sur l'ensemble du site.

Ainsi le CEN Auvergne a pu gérer directement 90 hectares de milieux écologiques de grand intérêt, principalement constitués de forêts alluviales. Cette gestion a consisté en de la non-intervention pour les zones peu fréquentées (forêt du Moulin), ou de la restauration sur des secteurs en cours de reconversion (forêt des Toises).

Par ailleurs, un suivi général de l'activité agricole dans le périmètre de protection des Toises est réalisé régulièrement pour prévenir d'éventuels impacts sur la qualité d'eau de la zone de captage.

Enfin, une opération de plantation de haie d'arbustes locaux a permis de recréer des corridors écologiques au cœur de la zone de captage des Toises, sur près de 1 000 mètres. Cette opération a servi de base à la ville de Clermont-Ferrand pour reconstituer 600 mètres de ripisylve de l'Allier.

Parallèlement, le site « vitrine » de Mezel-Dallet permet au Conservatoire de sensibiliser les acteurs de l'eau potable. Ainsi à Mezel, le Conservatoire a organisé en 2009 avec le CEN Allier et la LPO Auvergne une journée technique régionale sur les synergies entre milieux naturels et ressource en eau. En 2011, il est intervenu, à l'occasion des journées nationales de l'association nationale des hydrogéologues des services publics organisées à Mezel-Dallet, pour présenter les liens entre captages d'eau et dynamique fluviale.

Résultats

260 hectares en périmètre de protection des captages sont ainsi surveillés régulièrement par le CEN.

145 hectares en zones agricoles sont exploités sans intrants. Sept accords de gestion ou de partenariats ont été signés avec les collectivités locales concernées.

21 000 plaquettes de site ont été éditées et seize actions de sensibilisation réalisées entre 2009 et 2011 regroupant près de quatre cents participants, dont environ 75 % de riverains.

Plus de 11 km de sentiers sont balisés sur le site, dont le sentier des écoliers restauré.



Une expérience de captage d'eau intégrant le risque d'érosion

Sur Joze Maringues, la concertation menée en 2008-2009 avec le syndicat de Basse Limagne autour d'un projet de nouveau captage d'eau situé dans l'espace de mobilité, mais actuellement protégé par d'anciens enrochements, a permis d'intégrer dans le dossier loi sur l'eau l'engagement du syndicat à ne pas refaire les enrochements protégeant les captages contre l'érosion et à utiliser des techniques de captages plus légères et moins onéreuses à remplacer en cas d'érosion. Sur le bassin de la Loire, c'est la première expérience de captage d'eau intégrant pleinement le risque d'érosion. Le CEN a également signé en 2010 une convention de partenariat avec le syndicat afin de lui apporter un appui technique sur la future zone de captage.

ACTIONS SIMILAIRES

D'autres actions combinant préservation de la ressource et préservation de la biodiversité sont menées par les CEN Auvergne et Allier et la LPO Auvergne sur huit zones de captages sur l'Allier alluvial (*voir expérience en encadré*).



Exemple de corridor écologique recréé par la plantation d'une haie en zone agricole des Toises, à Mezel (63).